

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

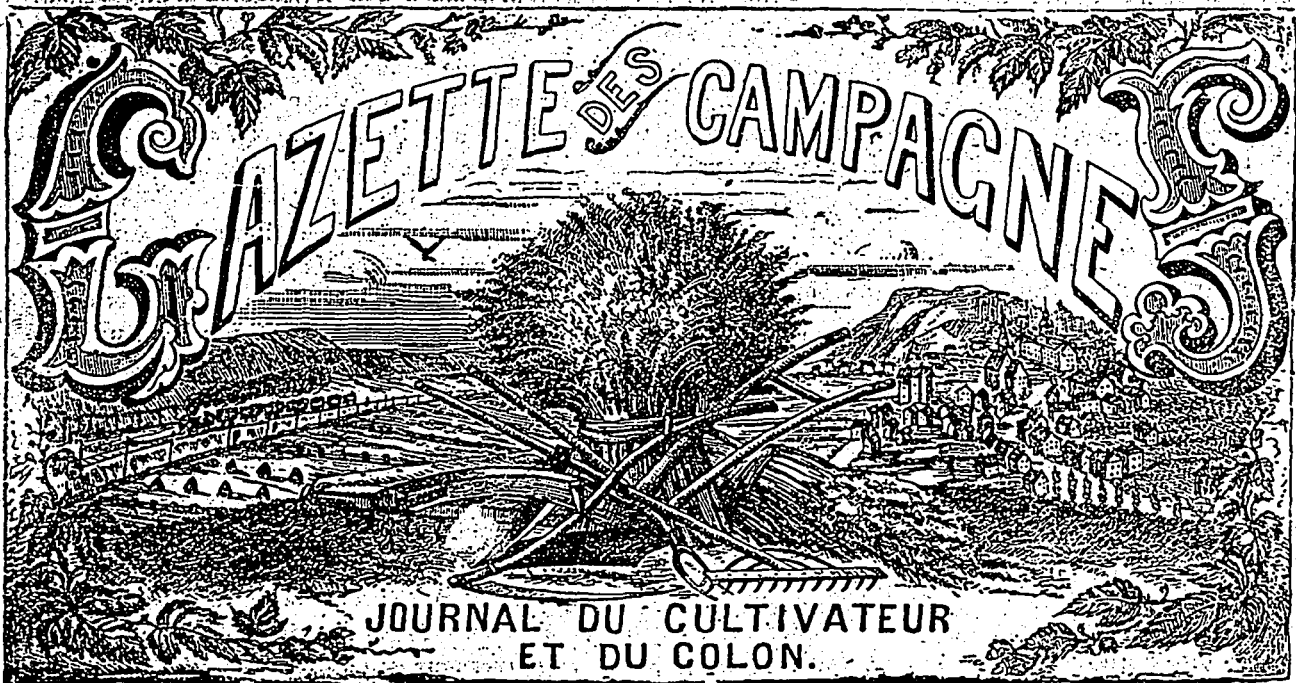
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



Si la guerre est la première raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
 En parons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Un an, \$1. Rédacteur: FIRMIN H. PROULX—Gérant: HECTOR A. PROULX. Un an, \$1.

Gazette des Campagnes

PUBLIÉE À SAINTE-ANNE DE LA POCATIÈRE, P. Q.

SOMMAIRE :

Revue de la semaine : La question des écoles du Manitoba.
Causerie agricole : Dispositions des racines des plantes.
Sujets divers : Emploi du phosphate de chaux. — Taille des arbres fruitiers à contre-saison. — Nivellement des prairies. — Végétation des pommes de terre. — Transplantation des plantes potagères. — Moyen de détruire la mousse des arbres fruitiers.
Choses et autres : Semis de pommes de terre. — Production de la graine dans les plantes. — Incision des arbres fruitiers dont la sève est arrêtée.
Recette : Moyen d'obtenir des choux-fleurs très développés.

REVUE DE LA SEMAINE

La question des écoles du Manitoba. — Voici les conclusions de l'ordre en conseil signé par Son Excellence le Gouverneur général, Lord Aberdeen.

PRÉSENTS : Son Excellence le gouverneur général en conseil, les honorables MM. Bowell, Caron, Costigan, Foster, Tupper, Haggart, Ouimet, Daly, Angers, Ives, Dickey, et Montague.

Considérant que le 26ème jour de novembre 1892 une enquête par voie d'appel en vertu de la section

22 du chapitre 3, des actes du Parlement du Canada passé dans la trente troisième année du règne de sa Majesté et intitulé "Acte pour amender et continuer l'Acte 32-33 Victoria, chap. 3, et pour établir et constituer le gouvernement de la province de Manitoba" (communément appelé "Acte de Manitoba") et confirmé par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1871 a été présentée à Son Excellence le gouverneur-général du Canada en Conseil par et nom de la minorité catholique romaine des sujets de sa Majesté dans la Province de Manitoba, laquelle Requête, entre autres choses, allègue que par certains Actes de la Législature de la province de Manitoba adoptés après l'Union, et par un acte passé par la dite Législature dans la quarante-quatrième année du règne de Sa Majesté, chapitre 4, lequel peut être cité sous le titre de "Acte des Ecoles de Manitoba" et par les actes l'amendant, la minorité catholique Romaine des sujets de Sa Majesté dans Manitoba a acquis les droits et privilèges en matière d'éducation à elle conférée par ces actes relativement à l'instruction publique et comprenant le droit de construire, maintenir, garnir de mobilier, conduire et soutenir les écoles catholiques Romaines de la manière dé-

terminée par les dits statuts le droit à une part proportionnelle de toute subvention faite à même les fonds publics pour les fins d'éducation et le droit d'exemption pour les membres de l'Eglise Catholique romaine qui contribueront au soutien de telles écoles Catholiques Romaines de tous paiements ou contributions destinés au maintien de toutes autres écoles.

Que subséquemment, dans la 53e année du règne de Sa Majesté, deux Statuts ont été adoptés par la Législature de la province de Manitoba, relativement à l'éducation, lesquels Statuts sont venus en vigueur le premier jour de mai 1890, et sont respectivement intitulés " Acte concernant le Département d'Education " et " Acte concernant les Ecoles Publiques " et que l'effet des deux derniers dits statuts était d'abroger les actes antérieurs de la province de Manitoba en matière d'éducation et de priver la minorité Catholique Romaine des droits et privilèges acquis sous tels Statuts antérieurs, et par la dite requête la dite minorité Catholique Romaine a demandé entre autres choses qu'il soit déclaré que les dits actes mentionnés en dernier lieu portent effectivement atteinte aux droits et privilèges de la minorité Catholique Romaine des sujets de la Reine en matière d'éducation.

Qu'il soit déclaré que Son Excellence le gouverneur général en conseil estime nécessaire que les dispositions des statuts en vigueur dans la province de Manitoba, avant l'adoption des dits actes, soient rétablis en tant que besoin sera à tout le moins pour assurer aux Catholiques Romains dans la dite province le droit de construire, entretenir, garnir le mobilier, gérer, conduire et soutenir leurs écoles de la manière prévue par ces statuts, leur assurer aussi leur part proportionnelle de toute subvention faite à même les fonds publics pour les objets de l'éducation et exempter les membres de l'Eglise catholique romaine, qui contribueront à soutenir les écoles catholiques romaines, de tout paiement ou contribution, destiné au maintien des autres écoles ; ou que le dit acte de 1890 devrût être modifié ou amendé de manière à amender ces fins.

Et qu'il soit fait telle autre déclaration ou pris tel autre arrêté que Son Excellence le gouverneur général en conseil pourra juger à propos dans les circonstances, et que telles instructions soient données, telles mesures prises et tous tels actes accomplis en l'espèce pour faire droit à la dite minorité catholique romaine de la dite province, qui pourront

paraître opportuns à Son Excellence le gouverneur général en conseil.

Et attendu que le 26e jour de février 1895 a été fixé pour l'audition du dit appel, et qu'icelui a attendu le dit jour et les 5e, 6e et 7e jours de mars 1895 en présence de l'avocat de la requérante (la dite minorité catholique romaine des sujets de Sa Majesté dans la province de Manitoba, ainsi que l'avocat de la province de Manitoba, — après lecture de la dite requête et des Statuts y cités, et après audition de ce qui a été allégué par les deux avocats des deux parties, il a plu à Son Excellence le gouverneur général en conseil d'ordonner et d'adjudger, et il est par le présent ordonné et adjudgé que le dit appel soit permis, et il est par le présent permis, en autant qu'il se rapporte aux droits acquis par la dite minorité catholique romaine en vertu de la législation de la province de Manitoba, adoptée subséquemment à l'Union de cette province à la Puissance du Canada ; et il a plu à Son Excellence le gouverneur général en Conseil d'adjudger et déclarer, et il est par les présentes adjudgé et déclaré que, par les deux actes adoptés par la Législature de la province de Manitoba, le 1er jour de mai 1890, intitulés respectivement " Acte concernant les écoles de l'Éducation " et " Acte concernant les écoles publiques, " les droits et privilèges de la minorité catholique romaine de la dite province, relativement à l'éducation antérieurement au 1er jour de mai 1890, ont été affectés, en ce que ces actes privent la minorité catholique romaine des droits et privilèges qui, antérieurement au 1er mai 1890, et jusqu'à cette date la dite minorité avait, savoir :

(a) Le droit de construire, entretenir, garnir de mobilier, gérer, conduire et soutenir des écoles catholiques romaines en la manière prévue par les dits statuts qui ont été abrogés par les deux lois de 1890 susdites ;

(b) Le droit de recevoir une part proportionnelle de toute subvention faite à même les fonds publics pour les fins de l'éducation ;

(c) Le droit d'exemption, pour tout catholique romain qui contribuera à soutenir des écoles catholiques romaines, de payer et contribuer au maintien de toute autre école.

Et il a plu à Son Excellence le Gouverneur général en conseil de déclarer et décider, et il est par les présentes déclaré et décidé qu'il est estimé nécessaire qu'il soit ajouté au système d'Education incorporé dans les deux Actes de 1890 susdits, un

ou des Actes provinciaux qui rendront à la minorité catholique romaine, les dits droits et privilèges dont la dite minorité a été privée tel que susdit et qui modifieront les dits Actes de 1890, et en attendant seulement qu'il pourra être nécessaire pour donner effet aux dispositions rendant à la dite minorité les droits et privilèges ci-dessus mentionnés dans les paragraphes a, b et c.

EN QUOI le lieutenant gouverneur de la province de Manitoba pour le temps présent, et la Législature de la dite province et toutes les personnes que cela peut concerner, devront prendre connaissance et se gouverner en conséquence.

JOHN J. MCGEE,

Greffier du Conseil Privé.

CAUSERIE AGRICOLE

Dispositions des racines des plantes

Les racines des plantes, qui sont les organes d'absorption des matières nutritives contenues dans le sol et contribuent à favoriser la végétation des plantes, sont plus ou moins nombreuses et plus ou moins longues; elles affectent ainsi des dispositions différentes, selon le besoin de chaque plante. Lorsque les labours sont appropriés aux besoins des plantes cultivées, que les engrais sont uniformément mélangés au sol, de manière à ce que toutes les racines puissent y avoir accès, et le soutirer du sol pour en nourrir les plantes, les produits obtenus ne peuvent manquer d'être abondants et de bonne qualité. C'est ainsi que le cultivateur doit attacher la plus grande importance à l'étude des différentes plantes, pour en reconnaître les différentes dispositions, et appliquer ses travaux de culture à leurs besoins. Sans cette connaissance qui peut être acquise par une expérience pratique et une constante observation, il pourrait arriver trop souvent que le cultivateur contrariât la marche de la végétation des plantes au lieu de la favoriser, les travaux de culture ne correspondant pas toujours au besoin des plantes cultivées sur la ferme.

Voici, entre autres, un moyen certain de pouvoir s'assurer quelles sont les formes et dispositions des racines des plantes généralement cultivées sur une ferme:

Que le cultivateur qui veut tirer bon parti de ses travaux de culture par l'observation et l'expérience pratique, tout en s'appuyant sur les données de la théorie agricole, ait devant lui des groupes de dif-

férentes plantes, chaque groupe devant être composé de racines disposées de la même manière, de même forme, etc. Par exemple, un groupe de raves, de navets, de carottes, etc. composé de plantes classées sous le No. 1. Qu'il réunisse ensuite des plants d'oseille, de melons, de chou-fleurs, etc., formant un autre groupe sous le No. 2; il fera ainsi autant de groupe qu'il pourra trouver de plantes à racines différentes cultivées sur sa ferme. Ce cultivateur pourra ainsi remarquer dans le groupe No. 1, que chaque plante a une grosse racine, s'enfonçant verticalement dans le sol et formant pivot; que sur ce pivot sont d'autres petites racines placées avec beaucoup de régularité, mais à peine développées, souvent même atrophiées. Dans ce groupe de plantes on dit qu'elles ont une racine pivotante; elles n'ont pour ainsi dire qu'un organe unique.

Dans le groupe No. 2, le cultivateur remarquera aussi que le pivot de ces plantes est fort court, les racines sont au contraire bien développées, longues; elles rayonnent sous le sol, presque à sa surface; elles se multiplient à leur tour et elles forment faisceau; l'ensemble de ces dernières ramifications est désigné sous le nom de chevelu. Les racines de ces plantes ont donc ainsi de nombreux organes d'absorption peu volumineux.

Le cultivateur reconnaîtra que cette distinction qu'il saura établir dans la disposition des racines des plantes, explique bien des faits qui pourront le guider dans ses différents travaux de culture.

Par exemple, le cultivateur voudra-t-il arroser une plante à racine pivotante, comme la betterave, il versera de l'eau au pied même de la plante; la plante a-t-elle une racine fasciculée, comme le melon, le concombre, il répandra l'eau à différents endroits, à quelque distance et tout autour du pied.

Le cultivateur aura-t-il à planter des arbres au bord d'un champ, pour ombrager une route, il devra ne planter que des arbres à racines pivotantes. S'il plantait des arbres à racines fasciculées, les divisions de ces racines, en rayonnant dans le champ, y prendraient la nourriture des plantes qui y sont cultivées.

Le cultivateur a pu maintes fois observer que lorsqu'il cultivait la même plante pendant plusieurs années consécutives, dans le même champ, le rendement des récoltes diminuait toujours de plus en plus chaque année. L'une des causes de cet affaiblissement, dans le rendement des récoltes, tient à l'épuisement du sol, au niveau occupé par la partie inférieure des racines.

Le cultivateur a-t-il cultivé des céréales, comme le blé et le seigle, c'est la nourriture de la partie superficielle du sol qui a été enlevée par les racines fasciculées de ces plantes ; a-t-il cultivé des plantes à longues racines et pivotantes, c'est la partie profonde du sol qui a été épuisée par les racines pivotantes de ces plantes fourragères ou autres.

Voilà donc la raison pour laquelle le cultivateur ne doit pas faire succéder céréales sur céréales dans le système de rotation qu'il poursuit, de même pour la culture des betteraves et autres plantes racines ; au contraire, le cultivateur doit faire alterner des plantes à racines pivotantes avec des plantes à racines fasciculées.

C'est sur ces faits que doit reposer le système des assolements : système qui consiste à cultiver, dans une certaine période de temps, et successivement, à moins de circonstances incontrôlables, un certain nombre de plantes : système d'assolements qui a fait faire à l'agriculture un grand pas, en supprimant le transport des terres, ou de laisser un champ en jachère, c'est-à-dire un an sans produire de récolte.

S'agit-il de déraciner un arbre pour le transplanter ailleurs, ce travail sera le plus souvent inutilement fait à l'égard d'un arbre à racine pivotante, car la partie inférieure de la racine, trop fragile et trop profondément enfouie dans le sol, sera infailliblement brisée et même cassée. Cette opération réussira mieux si l'arbre a une racine fasciculée ; car si quelques-unes de ses racines sont détruites, d'autres n'auront subi aucune mutilation. Sous ce rapport il y aurait avantage de pouvoir transformer la racine pivotante d'un arbre nouvellement planté, en racine fasciculée.

La végétation naturelle des plantes, quand le cultivateur sait bien l'observer, lui enseigne les moyens à employer pour approprier et aménager le terrain pour les différentes cultures, c'est-à-dire l'approprier aux différents besoins des plantes, eu égard à la disposition de leurs racines.

Lorsque l'extrémité d'une racine pivotante rencontre un obstacle infranchissable, et lorsqu'elle se dessèche peu à peu sous l'influence d'une cause quelconque, la plante à laquelle elle appartient n'en continue pas moins sa végétation ; elle se soumet à cette grande loi du monde organique qui veut que lorsqu'un organe de la végétation s'atrophie ou se détruit, l'organe voisin ne fasse qu'y gagner ; elle développe les racines nées sur la partie supérieure du pivot. L'arbre ou l'arbuste devient ainsi une plante à racine fasciculée.

Que le cultivateur imite la nature dans les travaux de transplantation, en détruisant l'extrémité des racines pivotantes à un moment convenable, qu'il place sous le sol un pavé qui gênera leur développement vertical, et il facilitera l'accroissement des racines secondaires, tertiaires, etc., de la partie supérieure du pivot ; en un mot, d'une plante à racine pivotante, le cultivateur en fera une plante à racine fasciculée.

Les transplantations de plantes ou d'arbres qui ne se faisaient autrefois que lorsqu'ils avaient un an ou deux de pousse, se font aujourd'hui même avec de vieux arbres, ou lorsque les plantes sont avancées dans leur végétation.

Quant à la déplantation des arbres fruitiers, forestiers ou d'ornement, pour les transporter ailleurs, il suffit de détacher du sol, autour de l'arbre à transplanter les racines ; il faut soulever à la fois l'arbre et la terre qui a servi à le nourrir, et déposer cette terre dans un trou préparé d'avance, mais défoncé et creusé plus profondément que celui d'où l'arbre provient, quoique cet arbre ne doive pas être planté plus profondément qu'auparavant. L'arbre continue ainsi de pousser, car ses racines sont intactes et elles puisent leur nourriture dans un sol qui leur convient.

Emploi du phosphate de chaux

Pour la culture des céréales le phosphate de chaux jouit à peu près des mêmes avantages que le plâtre pour les plantes des prairies.

Si le phosphate de chaux est un stimulant pour les céréales, les plantes fourragères, qui ressentent à un degré marqué les effets du plâtre, n'en éprouvent aucun du phosphate ; et comme toutes les plantes enlèvent au sol généralement de préférence les substances que leur constitution réclame, il s'en suit que pendant que les prairies occupent le sol, le phosphate n'en est point enlevé ; il en est de même du plâtre lorsque l'on cultive les céréales.

Comme la culture des céréales nécessite beaucoup d'engrais, et que les engrais contiennent toujours un peu de plâtre, cette culture dispose le sol à la production des prairies, parce que le plâtre y est porté avec les engrais que les céréales n'enlèvent pas.

D'un autre côté, les prairies ne sont pas d'un avantage moindre pour la culture des céréales, parce qu'elles enlèvent à l'atmosphère beaucoup de carbone et qu'elles en enrichissent le sol.

Les effets produits par les différents engrais et amendements explique en quelque sorte pourquoi il est nuisible à la culture de faire succéder les mêmes récoltes sur le même terrain. En effet, le cultivateur sait par expérience que dès que chaque récolte, en particulier enlève au sol une substance qu'elle affectionne tout particulièrement, il n'y a pas de quoi à être surpris si la quantité de cette substance diminuant sans cesse, le sol diminue en fertilité. Ce fait est applicable tout particulièrement aux sols qui sont peu riches en principes organiques et stimulants, et aux plantes qui ont une préférence bien marquée pour une substance nutritive ; car sur certains terrains extrêmement riches et pour certaines plantes qui ne paraissent pas affectionner un engrais particulier, les mauvais effets produits par le renouvellement des mêmes récoltes sont quelquefois inaperçus pendant fort longtemps.

Quoique le phosphate de chaux ne soit pas, comme le plâtre, un engrais dont l'agriculture puisse user toutes les fois qu'il y aurait avantage à le faire, il ne s'ensuit pas que le cultivateur doive regarder cette substance comme manquant dans différents sols ; il ne peut douter, au contraire, qu'elle ne se rencontre dans tous ceux qu'exploite l'agriculture, puisqu'elle se trouve dans le grain et la paille des céréales, ainsi que dans le grain et la tige des pois et des fèves.

La paille du blé et des autres céréales, signalée par les agronomes comme une matière inerte et sans efficacité, jouit ici d'une propriété qui doit la rendre recommandable, celle de contenir du phosphate de chaux, dont l'action s'ajoute à celle des autres matériaux que l'accroissement des autres plantes peut nécessiter. Il en est de même des tiges de pois et de fèves, et de celles de quelques autres plantes dont le phosphate de chaux fait partie.

Dans les engrais de l'étable, le phosphate de chaux existe en plus grande quantité que dans aucun végétal. Le phosphate de chaux isolé de toute matière animale est un engrais approprié aux champs en labour, et dont on ne doit pas faire usage sur les prairies.

Il n'en est pas de même lorsque le phosphate de chaux est uni à une quantité considérable d'autres substances, et qu'il ne forme qu'une petite partie du composé.

Taille des arbres fruitiers à contre-saison

Cette opération, que l'on appelle "taille en vert," est funeste lorsqu'elle est faite à contre-saison ou sans modération ; elle exige pour cela une personne bien entendue.

Cette taille consiste à supprimer avec la serpette ou par le pincement des bourgeons nuisibles, ou à raccourcir des branches pendant la présence des feuilles. Elle se pratique ordinairement depuis mai jusqu'à août ; beaucoup de praticiens ont l'habitude de la faire en juillet et août, selon que l'année est plus ou moins sèche, et la terre de bonne ou mauvaise nature ; cette taille est appelée "taille entre deux sèves."

La mauvaise taille consiste à couper ou à casser indistinctement tous les rameaux de l'année à deux ou trois pouces, souvent même à quelques lignes de la taille précédente. Cette fausse taille est faite dans le but de donner aux arbres une forme régulière sans s'occuper du mal qui peut résulter de la suppression des feuilles qui sont pour ainsi dire les poumons des végétaux.

Quelques cultivateurs prétendent que cette opération fait produire aux arbres beaucoup de fruits les années suivantes. Ce moyen, il est vrai, est employé sur les arbres dont les branches trop vigoureuses ne poussent qu'en bois.

En faisant la taille des arbres fruitiers sans discernement, on contribue à former une confusion de brindilles sur lesquelles il est difficile de trouver une branche bien disposée pour la taille de l'année suivante, sans être obligé d'y pratiquer des plaies et des entailles considérables qui produisent différentes maladies, telles que chancres nombreux ; ce qui oblige souvent à effectuer l'opération du rapprochement sur les vieilles branches.

Lorsque la taille n'est pas convenablement faite pour les pruniers et les cerisiers, la gomme y afflue en quantité, et les arbres périssent en peu de temps.

Pour supprimer les branches d'un arbre fruitier qui se nuisent et semblent même être trop considérables, il ne faut pas attendre qu'elles aient atteint tout leur développement, car alors l'opération serait inutile, même dommageable à l'arbre.

Pour que la taille des arbres fruitiers soit bien faite, il faut que les bourgeons aient trois, quatre à huit pouces, et quelquefois plus ; car cela devra dépendre de la nature du terrain et mieux encore des arbres à tailler ; aussi il n'est pas possible de

préciser le temps où la taille doit être faite que par l'état de végétation où se trouvent les arbres. Par exemple, quand un arbre planté dans un sol maigre sera chétif et peu vigoureux, que ses branches n'atteindront pas la longueur de cinq à six pouces pendant l'année, il faudra lui enlever les bourgeons inutiles lorsqu'ils auront de deux à trois pouces ; tandis qu'à l'arbre qui sera planté dans un sol riche et frais, et dont les branches seront très vigoureuses, il faudra au contraire attendre que les bourgeons soient plus développés ; on devra alors les supprimer quand ils ont un ou deux pieds de long : par ce moyen, le cultivateur évitera de favoriser le développement de nouveaux bourgeons : ce qui pourrait arriver sur des arbres vigoureux.

Un moyen qui est aussi très simple, bien qu'employé rarement, et dont l'expérience a constaté l'efficacité, c'est de déchausser le pied d'un arbre trop vigoureux, de chercher une, deux ou même trois fortes racines, et, suivant le développement de l'arbre, d'en couper une ou plusieurs par la moitié ou les deux tiers, ce qui fait porter du fruit en peu de temps.

Tous ces moyens employés à propos favorisent le développement des arbres et en prolongent la durée.

Nivellement des prairies

Avant que de semer une prairie, il faut avoir soin de niveler la plus exactement possible les champs qui doivent être mis en prairies. D'une année à l'autre, il arrive que le sol s'affaisse inégalement, soit par les eaux pluviales, le piétinement des bestiaux que les cultivateurs y font paître, la pesanteur des charrettes au temps de la récolte du foin, etc.

Les avantages qui résultent du nivellement d'une prairie sont que le foin qu'on y récolte est plus abondant, car il peut être fauché plus près de terre et les plantes repoussent plus facilement, lorsqu'elles ont été fauchées ras de terre.

Il est donc avantageux de faire ce travail, et de le bien surveiller pour qu'il n'y ait aucune prairie qui n'ait pas été bien nivelée. Il faudrait, en même temps enlever les pierres, et détruire les inégalités en prenant les curures des fossés que d'ordinaire on laisse pendant toute une année et plus d'un côté ou de l'autre des fossés, empêchant pour ainsi dire l'eau des pluies d'y pénétrer. Il faut se servir pour cela de la bêche ou d'une herse qui tranche toutes les buttes et unit la prairie. On roule ensuite et on passe le dos de la herse.

Végétation des pommes de terre

Cette plante possède deux sortes de rameaux : les uns (tiges des pommes de terre) sont allongés, verts, peuvent fleurir par conséquent produire de la graine ; les autres (la pomme de terre ou tubercule), qui sont souterrains, renflés non verts et qu'au premier aspect on prendrait pour des racines : ce sont ces derniers qui reproduisent la plante contenant une provision abondante de fécule. A la surface de chacun de ces tubercules se montrent un certain nombre de bourgeons fort petits, situés dans les enfoncements ou les yeux, à l'aisselle de petites écailles qui tiennent lieu de feuilles.

Quand le cultivateur place en terre un de ces tubercules, il pratique en réalité une véritable bouture ; les bourgeons prennent au réservoir commun qui s'épuise, la nourriture nécessaire à leur développement, en attendant que des racines adventives se développent et qu'elles puissent emprunter au sol leur contingent de nourriture.

Une pomme de terre développe parfois autant de rameaux qu'elle a de bourgeons, de sorte qu'on peut la diviser et mettre dans le sol des morceaux qui n'aient que deux ou trois yeux, si l'on ne veut avoir que deux ou trois rameaux. Cependant, pour multiplier les morceaux de pommes de terre à planter, il ne faut pas couper le tubercule au hasard, en menues portions, sans ménager les bourgeons ; car toute portion sans œil ou sans bourgeon, mise en terre, ne développerait pas de tiges.

Il n'est pas même nécessaire de mettre les pommes de terre dans le sol pour opérer le développement de leurs pousses, car souvent il a lieu au printemps lorsque les pommes de terre sont placées dans un endroit chaud et exposées à recevoir les effets de la lumière. C'est pour cela qu'au commencement du printemps, elles sont moins riches en fécule, moins bonnes qu'en hiver. Ceux qui en font la vente au printemps ont le soin d'enlever les germes qui sont attachés aux pommes de terres.

Transplantation des plantes potagères

Pour la transplantation de la plupart des plantes potagères, c'est à tort que l'on coupe partie des racines et qu'on enlève aux plantes quelques feuilles, au moment de leur transplantation, car la conservation de toutes leurs racines et des feuilles leur assure une meilleure reprise et une plus forte végétation, si elles n'ont pas été meurtries au moment

de la déplantation qui doit être faite avec soin.

Pour cela, il est préférable de semer plus clair que la chose se pratique généralement ; le cultivateur obtiendrait ainsi un plant plus vigoureux, plus trapu et pouvant être replanté plus tôt. Dans le semis épais, les plantes s'étiolent et elles s'allongent hors de proportion avec leur grosseur : ce qui les empêche de se tenir droites et semble indiquer la nécessité de ces amputations défavorables à la végétation des plantes.

Quand il s'agit de la plantation de plantes vivaces, il faut préalablement, dans la division à faire des touffes, prendre les éclats qui sont à la circonférence, parce qu'il y a plus de vigueur dans ces parties que la plante forme pour se régénérer. Si les nouvelles pousses qu'une plante produit sur sa circonférence étaient continuellement supprimées, elle périrait promptement et elle ne pourrait se renouveler.

Ces éclats provenant des touffes de plantes, doivent de même être replantés sans suppression de racines et de feuilles, excepté parmi ces dernières qui sont jeunes ou gâtées, et de préférence à la main, mais non au plantoir. Il faut serrer la terre autour du plant, avec la main, et laisser absolument toutes les feuilles hors du sol.

MOYEN DE DÉTRUIRE LA MOUSSE DES ARBRES FRUITIERS

Le moyen le plus généralement employé pour enlever la mousse des arbres fruitiers, est de les enduire d'un lait de chaux qu'on applique avec un pinceau. Cependant il n'est pas toujours facile de nettoyer l'intérieur des arbres. Il ne peut y avoir d'autre ressource, particulièrement pour les petits arbres, que de gratter l'écorce, par un temps brumeux et humide, à l'aide d'une espèce de couteau en bois ou autre outil. Ce travail, toujours très long, occasionna la chute de beaucoup de boutures à fruits et à bois et encore il ne donne pas le moyen de passer partout.

Voici un moyen plus efficace auquel le cultivateur peut avoir recours. A la fin de mars ou au commencement d'avril, lorsque le gonflement des boutons indique le réveil de la végétation, les mousses qui sont considérées des plantes parasites vivant sur l'écorce des arbres, se ressentent, elles aussi, du mouvement général que le printemps communique à tous les végétaux ; dans cet état, la mousse est plus sensible à l'action de la chaux.

Voici comment on opère : On jette dans un baquet d'eau deux ou trois morceaux de chaux vive, non éteinte, sans observer d'autres proportions. Le lendemain matin, après avoir remué ce mélange avec un bâton, il faut, avec l'aide d'une pompe à main, seringuer avec force et dans tous les sens, les arbres fruitiers, que ce soit pommiers, pruniers ou cerisiers.

Par cette opération, la végétation des arbres ne ralentit pas et les boutons n'en souffrent pas, puisque les fruits sont aussi abondants que d'ordinaire ; les mousses qui étaient attachées aux arbres deviennent noires et elles tombent d'elles-mêmes.

La chaux fait périr non-seulement la mousse, mais aussi tous les insectes, car elle fait tomber les écorces avariées, dans les interstices desquelles les insectes se réfugient pendant l'hiver, et après avoir subi une nouvelle transformation, y déposent leurs œufs.

Quand il s'agit d'opérer sur de grands arbres, au bout desquels une pompe ne pourrait lancer l'eau, il faut se servir d'une échelle double. Le printemps est la saison la plus convenable pour cette opération, avant que les arbres soient en fleurs.

CHOSSES ET AUTRES

Semis de pommes de terre.—Depuis que les horticulteurs et les pépiniéristes ont multiplié les semis de la pomme de terre, il y a plusieurs variétés de choix sur les marchés, à des prix variables. Les circonstances dans lesquelles se trouvent les pommes de terre, commandent de semer de temps à autre pour renouveler ainsi les variétés anciennes qui doivent à leur longue multiplication par tubercule d'être plus particulièrement atteintes par la maladie.

* * *

Production de la graine dans les plantes.—Il y a des plantes qui ne viennent en fleur et ne produisent par conséquent leurs graines qu'à la deuxième année de végétation. Au nombre de ces plantes nous comptons, par exemple, le navet et la carotte, la betterave, etc. qui passent la première année de leur végétation à accumuler dans leur racine une grande quantité de nourriture. Pendant ce temps, la tige grandit à peine, mais pendant la seconde année, les ressources sont mises à profit ; celles-ci passent dans la tige qui s'allonge à mesure que la tige s'élève, et c'est ainsi qu'après la fructification elle est ridée et desséchée.

Lorsque les choux, les salades, et les raves montent à graines, ces différents légumes ne contiennent que peu de principes nutritifs dans leurs parties comestibles et elles ne peuvent plus servir à l'alimentation.

* * *

Incision des arbres fruitiers dont la sève est arrêtée.—Cette incision des arbres fruitiers a pour but de fendre l'écorce de l'arbre lorsqu'elle est trop coriace et qu'elle ne

donne plus passage à la sève. On en fait également sur les branches et sur les tiges en les espacant de deux à trois lignes, et toujours du côté opposé à celui qui frappe le soleil, afin que les plaies ne soient pas trop vivement desséchées.

Pour cette opération, il faut choisir l'époque où la sève a plus d'activité et inciser jusqu'à l'aubier.

English Spavin Liniment — Fait disparaître les tumeurs dures ou calleuses, provenant d'accidents chez les chevaux, vessiges, gourmes, suros, entorses, gonflement de la gorge, toux, etc. L'usage d'une bouteille de ce médicament épargne \$50

Rhumatisme guéri en un jour. — Le "South American Rheumatic Cure" guérit le rhumatisme et la névralgie dans un ou trois jours. Son action sur le système est remarquable et mystérieux: il enlève toujours la racine du mal qui disparaît immédiatement. La première dose produit un grand soulagement. — Prix 75 cts.

South American Nervine — Voici ce que Rebecca Wilkinson de Brownsvalley, Ind., dit: Malade pendant trois ans de maladies de nerfs, faiblesse d'estomac, dyspepsie et indigestion, après avoir essayé toutes espèces de remèdes j'achetai une bouteille de "South American Nervine" qui m'a valu par son usage \$50 d'autres médicaments. C'est le meilleur remède à utiliser. Pour vous en convaincre faites l'essai d'une bouteille.

Tollin savitaire de Woolford — Guérit les démangeaisons chez les hommes et les animaux en 30 minutes.

En vente ici chez M. L. A. Paquet.

RECETTE

Moyen d'obtenir des choux-fleurs très développés

Un horticulteur amateur indique le moyen suivant pour obtenir des choux-fleurs très développés: Il s'agit tout simplement d'une incision à faire tout autour du chou-fleur. Elle doit être pratiquée après que les choux fleurs repiqués en place ont acquis une certaine vigueur de végétation. Avec un greffoir, on cerne la tige et on enlève un anneau d'écorce large d'un demi-pouce. Il est nécessaire de donner cette largeur à l'incision, car si elle était faite trop étroite, l'activité de la végétation reproduirait trop promptement l'écorce enlevée.

Flynn & Dionne,
AVOCATS

L'honorable E. J. FLYNN, | J. A. DIONNE,
C. R. L. L. D. | L. L. L.
56 rue St-Pierre, Québec
(Râtisse de la Banque Union)

VADE-MECUM DE L'ENSEIGNEUR

Résumé des différentes méthodes de conservation des fourrages verts d'après les dernières expériences et enques françaises-anglaise-américaine.

Par Gaston Jacquier

Membre de la Société des Agriculteurs de France et de l'Association française pour l'avancement des sciences, Secrétaire de la Société d'Agriculture de Grenoble.

Prix: \$1

“Recommandez

Moi



À Votre

Honorable Épouse.”

(Le marchand de Venise)

et dites-lui que je suis un composé d'huile de coton clarifiée et de suif de bœuf raffiné; que je suis la plus pure de toutes les graisses à frire; que je m'appelle la

Cottolene

que je vau mieux que le saindoux, que je rends plus de services que le beurre, que je vau, pour frire, deux fois la quantité de l'un ou de l'autre et rends les mets plus faciles à digérer. On me trouve partout, en seaux de 3 et 5 livres, mais je suis.



Fabriquée seulement par
The N. K. Fairbank Company,
Rues Wellington et Anne,
MONTREAL.

PATENTS
TRADE MARKS
COPYRIGHTS.

CAN I OBTAIN A PATENT? For a prompt answer and an honest opinion, write to MUNN & CO., who have had nearly fifty years' experience in the patent business. Communications strictly confidential. A Handbook of information concerning Patents, and how to obtain them sent free. Also a catalogue of mechanical and scientific books sent free. Patents taken through Munn & Co. receive special notice in the Scientific American, and thus are brought widely before the public without cost to the inventor. This splendid paper, issued weekly, elegantly illustrated, has by far the largest circulation of any scientific work in the world. \$3 a year. Sample copies sent free. Binding Edition, monthly, \$4.50 a year. Single copies, 15 cents. Every number contains beautiful plates in colors, and photographs of new inventions, with plans, enabling builders to show the latest designs, and secure copyrights. Address MUNN & CO., New York, 325 Broadway.

SAY BEE-KEEPER!
YOU are a Bee-keeper, or you want to be, or you want to know more about it. You want to know where to get the best honey, or how to get the most out of your bees. You want to know where to get the best supplies for your bees. You want to know where to get the best information about bee-keeping. Then, say Bee-keeper! You will find the best information, the best supplies, and the best advice, all in one place. Write to A. I. ROOY, Medina, O.